



**SYMASOL**  
Syndicat mixte des affluents  
du sud-ouest lémanique

# La Lettre

## du Sud Ouest Lémanique

### SOMMAIRE

Comité de Rivières 2010 - bilan à un an de la fin du contrat .....page 1  
 La renaturation de l’Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes ..page 2  
 Observatoire de la Ressource en eau .....page 3  
 NATURA 2000 et la «Directive Oiseaux» .....page 3  
 Projet INTERREG «Géni’Alp» .....page 4  
 En Bref ... .....page 4

### Edito

Le contrat de rivières, signé en janvier 2006, vient d’atteindre la cinquième année de mise en œuvre des actions. Cette neuvième lettre du Sud-Ouest Lémanique démontre que le bilan des 106 actions retenues est excellent avec 78% d’actions soit terminées soit engagées concrètement.

Ce bilan est d’abord le fruit du bon travail de l’ensemble de l’équipe technique et administrative du SYMASOL. Je tiens donc à les remercier pour leur persévérance à faire aboutir les dossiers (notamment sur le plan foncier) et à mener à terme les actions prévues en respectant les budgets alloués.

Un grand merci également aux élus des collectivités et à tous les partenaires financiers qui ont tenu leurs engagements.

Cette lettre vous permettra de découvrir une action exemplaire de renaturation transfrontalière et le rôle du SYMASOL sur le site NATURA 2000 « Lac Léman » (Directive Oiseaux).

En 2011, nous allons engager les procédures nécessaires pour obtenir un contrat de rivières 2 (étude bilan, évaluation et prospective) car nous avons encore beaucoup de travail à réaliser pour poursuivre la dynamique locale, améliorer la qualité des eaux et valoriser les milieux aquatiques de notre territoire.

Bonne lecture.  
Bonne année à nos rivières.

**Jean Neury**  
Président du SYMASOL

### Rappel des Objectifs du Contrat

- A : Améliorer la qualité des eaux
- B1 : Réhabiliter, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- B2 : Sécuriser les Biens et personnes face au risque inondation
- B3 : Gérer qualitativement et quantitativement la ressource en eau
- C : Communication, coordination et suivi

## Comité de rivières 2010

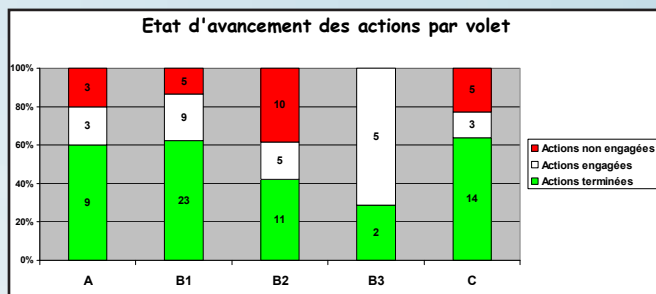
### Bilan technique et financier à un an de la fin du contrat

Le Comité de Rivières associant élus locaux, acteurs de l’eau, partenaires financiers et usagers, s’est réuni pour la cinquième année consécutive en phase de mise en œuvre des actions, le 25 novembre dernier au siège de la communauté de communes du Bas-Chablais à Ballaison.

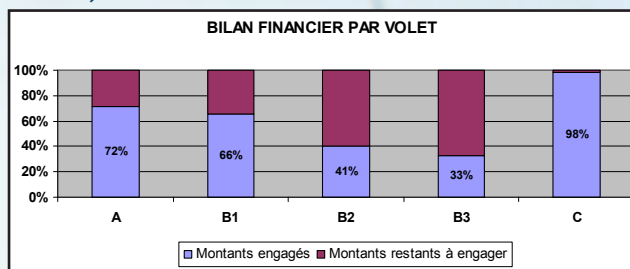
Cette réunion permet de présenter chaque année le bilan des actions engagées et la programmation prévue pour l’année suivante.

Sur l’ensemble des 106 actions programmées sur 6 ans, l’état d’avancement des actions en novembre 2010 se présente comme suit :

- 58 actions terminées soit 54 %,
- 25 actions engagées soit 24 %,
- 23 actions restant à engager soit 22 %.



D’un point de vue financier, le taux d’engagement à mi-parcours est de 66%. Un montant de 18,1 millions d’€ HT (dont 11,44 M€ pour les travaux d’assainissement - Volet A1) a été engagé au cours de ces 5 années de réalisation pour un budget global prévu de 27,7 millions d’€ H.T..



La programmation des actions à venir pour l’année 2011 laisse augurer un taux de réalisation des actions à l’échéance du contrat de rivières (fin janvier 2012) aux alentours des 80 %.

Ce taux d’engagement très satisfaisant est le résultat d’une très bonne dynamique sur le territoire et du respect des engagements pris en 2005 par l’ensemble des acteurs du territoire (élus, partenaires financiers...).

**NB** : l’ensemble du bilan du contrat au 25 novembre 2010 est disponible sur le site [www.symasol.fr](http://www.symasol.fr) - rubrique Documentation / Comité de rivières / Présentation 2010.

## La renaturation de l'Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes

Un projet d'envergure emblématique à l'échelle transfrontalière...

Le projet de renaturation de l'Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes a vu le jour grâce à la collaboration exemplaire mise en œuvre au sein du contrat de rivières du sud-ouest lémanique. Après plusieurs années d'études et de négociations foncières, le chantier de renaturation a débuté en mai 2010, pour un coût s'élevant à 871 542 € HT (étude et travaux). Ce coût est pris en charge par les partenaires suisses (Etat de Genève) et français (SYMASOL, Conseil Général de la Haute-Savoie, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) du contrat de rivières.

Le tronçon renaturé, long de 750 mètres, avait été canalisé au début des années 1960. Avec ses berges herbeuses raides et un lit ensermé dans une cunette maçonnée, la qualité biologique du tronçon était très médiocre (photos 1 et 2). Les travaux réalisés ont permis de redonner une dynamique naturelle au cours d'eau avec un lit et des berges diversifiés, tout en garantissant à long terme la sécurité des biens et des personnes.

### Objectifs du projet

- redonner son espace et sa dynamique au cours d'eau en intégrant les contraintes foncières,
- créer des biotopes favorables à la faune aquatique et terrestre,
- protéger les biens et les personnes contre les crues.

### Une histoire de frontière

Le tronçon renaturé marque la frontière entre la Suisse (commune d'Anières) et la France (commune de Veigy-Foncenex). La frontière franco-suisse est fixée sur l'axe du cours d'eau, par le traité de Turin. Le déplacement du lit du cours d'eau réalisé lors des travaux implique une modification de la frontière nationale qui suivra le nouveau tracé.

### Description des travaux

L'ancien canal a été terrassé afin de créer des berges moins raides, plus favorables au développement de la biodiversité. Un espace de 30 m de large a ainsi été redonné au cours d'eau dans lequel le lit mineur peut divaguer librement (photos 3 et 4). Ces terrassements ont aussi permis d'augmenter le gabarit hydraulique du cours d'eau et diminuer ainsi les contraintes érosives sur les berges.

La sinuosité donnée au cours d'eau est basée sur le relevé d'anciens tracés datant d'avant sa canalisation. Afin de préserver au mieux les arbres situés en rive gauche, le tracé du nouveau lit a été décalé par endroits sur la rive droite française (photos 5 et 6).

Des plantations diverses vont être effectuées à partir de janvier 2011 de manière à recréer le cordon boisé sur la rive droite française et donner un ombrage suffisant au cours d'eau pour la colonisation des espèces aquatiques.



Vue pendant travaux depuis le pont Neuf (en crue)



Vue pendant travaux du grand méandre



Vue avant travaux depuis le pont Neuf



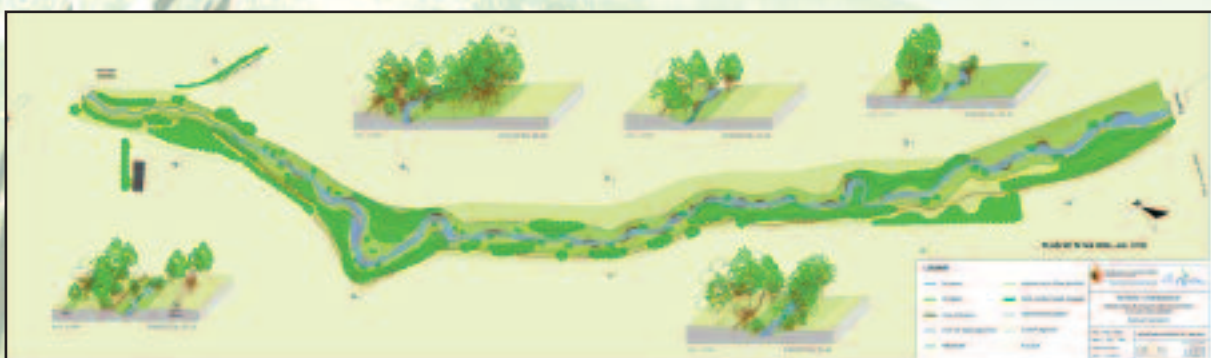
Vue après travaux depuis le pont Neuf



Vue avant travaux secteur du grand méandre



Vue après travaux - secteur méandre



Plan général des Aménagements (GREN - 2008)

## Observatoire de la Ressource en Eau

### L'évolution des débits des rivières depuis 2003

D'après les deux stations de mesures de débits installées respectivement sur le Foron à Sciez et le Redon à Margencel, on observe une nette évolution des débits moyens annuels depuis 2003.

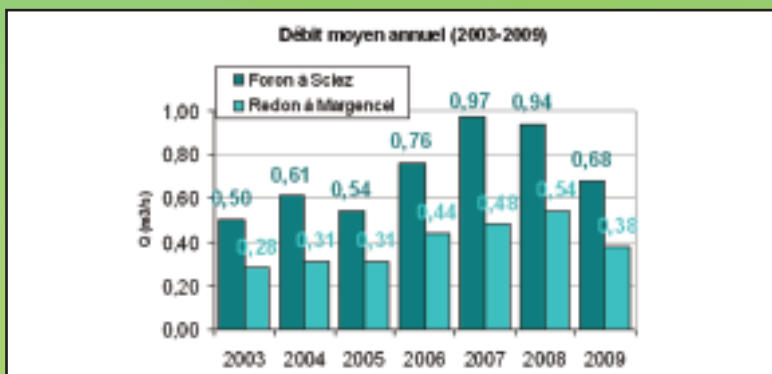
L'augmentation des débits sur 2007-2008 est à relier aux précipitations qui ont été plus importantes. Concernant l'année 2009, elle peut être considérée comme une année assez sèche mais pas autant que 2003, année de la sécheresse.

### Situation estivale des cours d'eau pour 2010

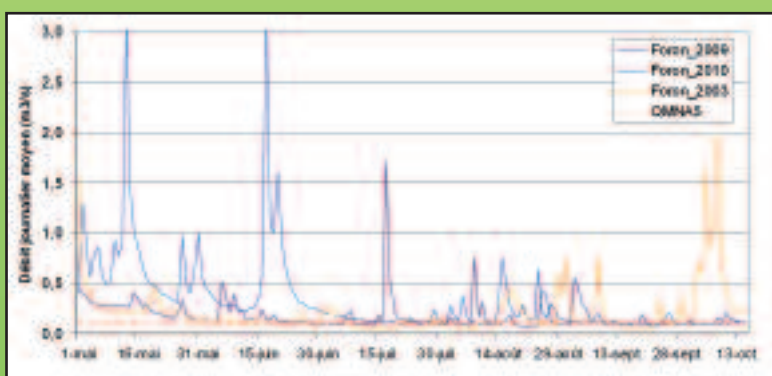
D'après le suivi des débits du Foron à Sciez, on constate que l'année 2010 revêt un caractère moins sévère qu'en 2009 sur le printemps et la période estivale. En effet, le niveau d'eau du Foron apparaît plus élevé à l'approche de l'été et dans le courant du mois de juillet-août grâce aux épisodes orageux consécutifs.

Cependant, le débit du Foron diminue progressivement par la suite pour se confondre avec le QMNA5 sur la rentrée 2010. Le QMNA5 étant le débit mensuel moyen le plus bas qui se produit statistiquement tous les 5 ans. Cette situation avait déjà été observée en 2009 et les pluies automnales se sont faites encore attendre.

NB : Ces éléments sont disponibles sur le site internet : [www.symasol.fr](http://www.symasol.fr) - rubrique Observatoire du SYMASOL.



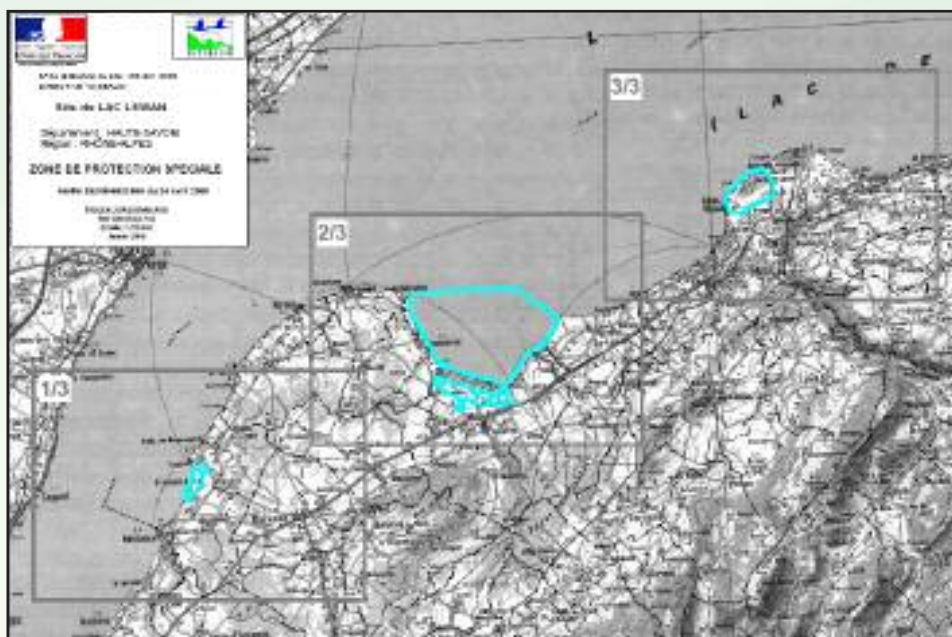
Source : DREAL Rhône Alpes.



Source : DREAL Rhône Alpes.

## NATURA 2000 et la Directive «Oiseaux»

### Site FR-8212020 «Lac Léman»



Le site Natura 2000 « Lac Léman » a été désigné comme Zone de Protection Spéciale (arrêté ministériel du 24 avril 2006) en application de la Directive européenne « Oiseaux » de 1979 afin de protéger les espèces d'oiseaux menacées.

Ce site se justifie par l'intérêt que représente le Lac Léman notamment pour l'hivernage d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs.

De part son expérience vis-à-vis de la gestion et animation des sites Natura 2000, le SYMASOL a été désigné en mars 2010 comme opérateur du site « Lac léman »

Le SYMASOL a récemment confié la réalisation du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à l'association ASTERS qui travaillera en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Haute-Savoie et la FRAPNA.

Ce travail doit être finalisé au plus tard dans 2 ans soit fin mars 2012.

### Le Site en quelques chiffres

- 3 secteurs distincts (voir carte ci-dessus)
- 1251 ha de superficie totale
- 79 % d'eau douce
- 6 communes concernées : Anthy-sur-Léman, Chens sur Léman, Excenevex, Margencel, Sciez sur léman, Thonon-les-Bains

# L'espèce du mois

## Le Chabot

*Cottus gobio*

(famille des Cottidés)

Description :

Le chabot est un petit poisson ne dépassant pas 15 cm de long. Il a la forme d'une massue. Il possède une grosse tête, démesurée pour son petit corps, des lèvres épaisses et deux nageoires pectorales en forme d'éventail qui le rendent facilement identifiable.

Habitat : L'endroit rêvé du chabot est un cours d'eau froid, rapide, bien oxygéné et peu profond. Le chabot vit caché dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres car il ne possède pas de vessie natatoire (poche remplie d'air permettant aux poissons de flotter).

Protection : Annexe II et IV de la « Directive Habitat - N2000 » : espèce à protéger strictement même hors site Natura 2000

Menaces potentielles : • la pollution de l'eau, agricole et domestique car c'est une espèce très sensible à la qualité de l'eau.

- les barrages et embâcles, qui empêchent la libre circulation des individus, isolent les populations
- les recalibrages, curages et rectifications de rivière
- un alevinage important en Truites peut entraîner sa raréfaction (prédation importante).

Communément associé à la truite Fario dans les cours d'eau de première catégorie piscicole avec le vairon, la population de Chabot est en très nette régression sur le territoire du SYMASOL.



# Le projet INTERREG I.V.A FRANCO-SUISSE

## «GENIALP» : Génie végétal en rivières de montagne



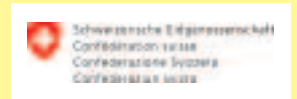
L'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau nécessite une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire cohérent, le bassin versant. Il est ainsi nécessaire dans la mesure du possible de conserver des zones de mobilité pour les cours d'eau au sein du corridor fluvial. Toutefois, compte tenu des différents enjeux socio-économiques en présence, il est également important de protéger certains secteurs contre l'érosion.

À la lueur des retours d'expérience de plusieurs dizaines d'années de gestionnaires et chercheurs de l'arc alpin sur des ouvrages de génie végétal en milieu torrentiel, le présent projet a pour objectifs de concilier la sécurité des biens et des personnes et la biodiversité sur les cours d'eau de montagne dans un souci de qualité environnementale et de restauration du bon état écologique des masses d'eau.

Le projet « Génialp » rassemble donc onze structures de France et de Suisse. Il est porté par la Région Rhône-Alpes pour la France et par l'HEPIA de Genève pour la Suisse.

Le SYMASOL est maître d'ouvrage d'un des chantiers pilotes sur le Pamphiot à Anthy-sur-Léman. Il s'agit de stabiliser par ces techniques issues du génie végétal un glissement de terrain et de protéger une berge contre l'érosion (réalisation en 2011).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web dédié au projet : [www.geni-alp.org](http://www.geni-alp.org)



# La parole aux élus

Un contrat de rivières n'est pas seulement un outil au service de l'environnement voir de l'aménagement du territoire. Il a une vertu fondatrice par laquelle il permet à l'ensemble des acteurs de se fédérer autour de projets concrets. Cette mise en commun nous amène à travailler ensemble, c'est en ce sens que les réalisations prennent un caractère unique.

Les projets d'ordre patrimoniaux, comme le sentier « Miroir des Eaux » dont l'objectif est de redonner vie au patrimoine hydraulique de la commune de Cervens, appartient à tous les chablaisiens. Ils témoignent des us et coutumes de nos vies passées. Venir se promener tout au long de ce parcours vous emmène au siècle dernier comme un témoignage vivant du travail de nos aïeux.

Un contrat de rivières est un équilibre. Protéger, restaurer, préserver, porter à connaissance, éduquer sont les leitmotivs des actions à mener.

Redonner à nos masses d'eau toute l'importance qu'elles doivent avoir permettra d'enrayer les déséquilibres physico-chimique, bactériologique, faunistique et floristique que l'activité humaine engendre.

Comme nous l'affichions au démarrage du contrat, cet outil redonne vie à nos cours d'eau et préserve nos « atouts » existants.

Gil THOMAS  
Président du comité de rivières  
Maire de Cervens

## Les prochaines étapes ...

2011 :

- bilan de l'Observatoire de la ressource en eau pour 2010,
- poursuite des travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du lit, des berges, de la végétation et du bois mort sur les tronçons jugés prioritaires (12 kms de rivières à gérer en 2011),
- poursuite des efforts en matière de communication et notamment de sensibilisation des scolaires ...

Janvier à Avril 2011 :

- lancement de l'étude « Ressource en eau » à l'échelle du territoire du SYMASOL.
- lancement des consultations de maîtrise d'œuvre pour le secteur des Etrepès à Margencel, Charmoisy à Orcier, secteur de la RN5 à Massongy ...
- lancement des travaux d'élargissement de la section d'écoulement et de revitalisation de l'embouchure de l'Hermance (commune de Chens-sur-Léman) ...

Printemps 2011 :

- lancement des travaux d'aménagements à l'embouchure du Vion (Sciez et Excenevex).
- consultation pour l'étude bilan, évaluation et perspectives du contrat de rivières ...

Été 2011 :

- lancement d'une étude pour le suivi des populations piscicoles sur l'ensemble du territoire.
- poursuite des travaux de gestion des zones humides engagés dans le cadre du contrat de rivières et de NATURA 2000 ...

Automne 2011 :

- réalisation des travaux de remise à ciel ouvert du Ru des Fossaux sur la commune d'Anthy/Léman.
- réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet INTERREG « GENI'ALP » ...



Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique  
ZAI la Tuilerie - 74550 PERRIGNIER  
Tél. 04 50 72 52 04 - Fax 04 50 72 17 48

### Renseignements

Directeur de la publication :  
Jean NEURY  
Date de la parution et dépôt légal :  
1er trimestre 2011  
Numéro ISSN : 1952 - 9384  
Conception/réalisation : SYMASOL

Crédit photo : SYMASOL  
Impression : imprimerie VILLIERE  
Tirage : 2 500 exemplaires  
En ligne sur : [www.symasol.fr](http://www.symasol.fr)

Ce numéro est réalisé avec le concours des partenaires financiers



Rhône-Alpes

